

**-REUNION du Bureau du 06 février 2024
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du Syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le mardi 06 février 2024 à 18h00 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

M. NANCHI	Président du syndicat mixte BUCOPA
Mme BOLLACHE	1 ^{ère} Vice-Présidente du syndicat mixte BUCOPA
M. PELLETIER	4 ^{ème} Vice-Président du syndicat mixte BUCOPA
M. GINET	5 ^{ème} Vice-Président du syndicat mixte BUCOPA
M. MANOS	6 ^{ème} Vice-Présidente du syndicat mixte BUCOPA
M. de BOISSIEU	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. BRUNET	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme OBADIA	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme VEYSSET-RABILLOUD	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet du syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante

Etaient excusés

M. GUILLOT-VIGNOT	2 ^{ème} Vice-Président du syndicat mixte BUCOPA
Mme POMMAZ	3 ^{ème} Vice-Présidente du syndicat mixte BUCOPA
Mme BERRODIER	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. BOUCHON	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. DELOCHE	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. GAITET	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. GIROUX	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. GUYADER	Membre du syndicat mixte BUCOPA

En préambule, Monsieur le Président remercie les membres présents et rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► AVIS DU SYNDICAT MIXTE SUR LE PROJET ARRETE DU PLU DE LOYETTES

En préambule de la présentation du projet de PLU de Loyettes, le Président rappelle les enjeux très importants liés à la commune de Loyettes au regard de l'implantation future des EPR. En effet, la commune est directement concernée par ce projet et doit d'ores et déjà anticiper dans son projet de PLU les conséquences d'une croissance importante de population et d'équipements, commerces et services associés.

Le SCoT prévoit cependant un régime spécifique et dérogatoire pour les communes concernées par les seuils fixés par la loi SRU en matière de production de logements sociaux. Ainsi, les communes de plus 3 500 habitants situées dans l'unité urbaine de Lyon ou dans le périmètre de la CCPA (dès lors qu'Ambérieu aura atteint 15 000 hab.) pourront adapter leurs objectifs démographiques et de construction de logements, ainsi qu'une adaptation de leur enveloppe foncière pour parvenir au taux de 25 % de LLS.

Le projet de PLU prévoit la réalisation de 180 à 250 logements pour une croissance d'environ 600 habitants d'ici 2040 qui est légèrement supérieure au taux de croissance annuel moyen envisagé dans le SCoT, mais qui permettra de développer une offre de logements diversifiée.

Une analyse fine du tissu urbain a été réalisée pour identifier les potentialités par secteur pour le développement résidentiel de la commune sur lesquelles persiste une forte rétention foncière. La volonté de recentrer l'urbanisation en empêchant le mitage du territoire, de limiter les déplacements, de rentabiliser les équipements, de préserver les architectures et morphologies urbaines est clairement affichée. Il s'agit donc de maintenir voire de renforcer au centre-village le développement résidentiel, les commerces et équipements publics existants conformément aux objectifs et préconisations du SCoT.

Cependant, les membres du Bureau souhaitent un complément du projet de PLU en matière de transition énergétique et de prise en compte des enjeux en termes de changements climatiques dans les futures opérations d'aménagement et d'urbanisme, enjeux par ailleurs rappelés dans le rapport de présentation.

A l'unanimité, les membres présents rendent un avis favorable sous réserve de prendre en compte l'ensemble des remarques formulées dans le présent avis.

► **PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

Les orientations budgétaires pour 2024 sont présentées par le Président aux membres du Bureau. Le lancement de la procédure de révision du SCoT, la suite du recours de la modification n°1 du SCoT, la poursuite de la mission engagée en collaboration avec le CAUE pour la mise en œuvre d'une charte de qualité architecturale et paysagère et, l'accueil d'une future stagiaire à partir de mars 2024 et la recherche d'un(e) futur(e) alternant constituent les principaux axes financiers et budgétaires pour l'année 2024.

Il est rappelé que l'augmentation de 0,30 € votée en 2023 permet d'une part, d'absorber le déficit de fonctionnement et d'autre part, de constituer une réserve pour payer la future révision du SCoT.

► **POINT INFORMATION**

- **Retour sur la réunion des Présidents de l'InterSCoT du 10 janvier 2024 à Ambronay**

Alexandre NANCHI fait un retour aux membres du Bureau sur la réunion des Présidents de l'Inter-SCoT qui a eu lieu le 10 janvier dernier au Centre culturel de rencontres à Ambronay. Cette réunion qui est informelle et non institutionnalisée est organisée chaque année par l'un des SCoT membres de l'Inter-SCoT et en 2024, c'est notre territoire qui s'est proposé pour l'accueillir. Deux membres du Bureau y ont participé.

Un accord a été trouvé sur le chapitre commun, le relevé des échanges sera envoyé aux membres du Bureau.

Plusieurs thèmes ont été abordés :

- le desserrement économique et logistique : un travail sera réalisé avec l'Agence d'urbanisme en 2024.
- l'économie,
- l'agriculture, avec une volonté d'élargir la notion d'eau, ne pas s'alimenter au réseau d'eau potable.
- les ENR,
- l'habitat : avec une proposition de reconstruire sur des friches.
- le tertiaire : un séminaire sera organisé en 2024 pour que l'activité tertiaire puisse se développer sur les différents territoires.
- l'enseignement supérieur avec la volonté du SEPAL, pour ce dernier sujet, de délocaliser les universités dans les territoires voisins. Il faudra donc prévoir de créer des logements étudiants.

- **Recours sur la modification n°1 du SCoT**

Le Président informe les membres du Bureau que le 2ème mémoire en défense a été déposé par le Syndicat mixte BUCOPA en janvier 2024, en réponse à celui déposé fin décembre 2023 par l'Association «Sortir du nucléaire ».

- **Rencontre organisée avec le Président de la Communauté de communes du Balcon du Dauphiné en présence de Philippe GUILLOT-VIGNOT en janvier 2024**, afin d'échanger sur les points de blocage liés à l'implantation des ENR, à la construction du barrage hydroélectrique et au futur pont pour franchir le Rhône.

Le Président rappelle la tenue des prochains Conseils syndicaux, le **mercredi 21 février 2024 à 18h00** et le **mardi 02 avril 2024 à 18h00**.

La séance est levée à 20h00.